



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 15/07/2024

DLB 2024/712

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 15 juillet à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Halle au Sport Jean RAYNAUD - 22 Avenue d'AGDE - 34450 VIAS, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

**Date de la convocation :** 09/07/2024

**Affichage de la convocation :** 09/07/2024

**Etaient Présents :**

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Laurent COMBES, Jordan DARTIER, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Jacques MONCOUYOUX, Christiane MOTHES, Gérard PERRIN, Clémence RAPHANEL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Bernard SAUCEROTTE, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Claude VISTE.

Jean-Louis ABADIE représenté par Gérard PEREZ, Alice ARRAEZ représentée par Francine GERARD, Jean-Marie BOUSQUET représenté par François CASTILLO, Sandrine DENIER représentée par Georges BLASQUEZ, Jean-René PENAS représenté par Marie-Claude SEMPERE, Lionel PUCHE représenté par Thierry CHEVILLET, Gaby RUIZ représenté par Martine VIBAREL, Sylvian VIALE représenté par Sylvie MACEL, Nicole VICENTE représentée Xavier MOUTOU.

**Absents Excusés :**

Philippe AUDOUI, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Alain MALRIC, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Jean-Claude VITAL.

**Secrétaire de séance :**

Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Cession d'un immeuble et parcelle de terrain (ancien centre de tri de Pézenas) au Conseil Départemental 34**

Le SICTOM PEZENAS AGDE est propriétaire d'une parcelle cadastrée Lieu-dit L'Estang section AV n° 649 rue Pierre David à Pézenas, où est installé son ancien centre de tri ; composée d'une surface de 7406 m2 comprenant un hangar, un bâtiment servant de local administratif et de local social et un pont bascule.

Le centre de tri ayant réduit son activité depuis la construction d'un centre de tri intercommunal sur la commune de Saint-Thibéry et le Conseil Départemental étant à la recherche de locaux pour le déplacement de son centre technique, il est proposé au Comité Syndical la cession d'une partie de cette structure.

Une division de la surface en deux lots a été effectuée à cet effet. Il est proposé la cession de la partie, dénommée lot B dans le projet de division, comprenant le bâtiment administratif, le pont bascule et une surface de terrain de 3019 m<sup>2</sup>.

Les services fiscaux des Domaines saisis ont estimé, dans un avis en date du 28 mai 2024, la valeur de cet ensemble immobilier à 300.000 euros.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de valider la cession de ce bien au prix fixé par les Domaines et de l'autoriser à réaliser cette vente et à signer tout acte nécessaire à cet effet.

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé de son Président,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à céder ce bien à hauteur de 300 000 € au Conseil Départemental 34,

**AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser cette vente et à signer tout acte nécessaire à cet effet.

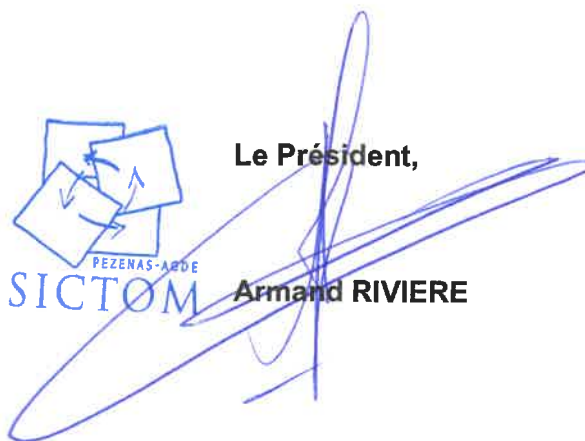
Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,



PEZENAS-AGDE  
**SICTOM**  
Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Nézignan l'Évêque, le

18/07/2024